

Direction : Direction Générale des Services

Direction juridique, du domaine et de l'administration générale

Service juridique et du domaine

REF : DAJDA02010006

Signataire : FG/SD

OBJET :70-72 rue des Noyers à Aubervilliers, parcelles bâties de 1.084 m², cadastrées I 28 et I 149, cession au profit de la SA HLM MOULIN VERT.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la décision de préemption n° 254 du 07 décembre 2009,

Vu la lettre de la SA HLM MOULIN VERT du 7 décembre 2009,

Vu le courrier de la commune,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 17 novembre 2009,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de céder les parcelles I 28 et I 149 situées 70-72 rue des Noyers à Aubervilliers au profit de la SA HLM MOULIN VERT dans le cadre de la réalisation d'une opération de logements d'au moins 1.700 m² de SHON, soit environ 25 logements,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

DECIDE de céder les parcelles cadastrées I 28 et I 149 situées 70-72 rue des Noyers à Aubervilliers, d'une superficie de 1.084 m² au profit de la SA HLM MOULIN VERT dans le cadre de la réalisation d'une opération de logements d'au moins 1.700 m² de SHON, soit environ 25 logements.

FIXE le prix de la cession à 800.000 €, valeur occupée.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Le Maire